

# CONVOCAATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RÉGULIÈRE

**DATE: 11 mai 2022 - En présentiel**

**Les mesures sanitaires en vigueur seront appliquées**

LIEU: Auditorium du Centre communautaire Roussin  
12125 Rue Notre Dame E, Pointe-aux-Trembles, QC H1B 2Y9

Accueil :18 h 30

Chaque membre est engagé par les décisions de l'assemblée générale. N'oubliez pas que le quorum de toutes réunions de l'assemblée générale est de 20 membres. Toute décision de l'assemblée générale est prise à majorité des votes exprimés par les membres présents.

## PROJET D'ORDRE DU JOUR

Début de l'assemblée à 19 h 00.

Mot de bienvenue

- |   |                |
|---|----------------|
| 1. Nomination à la présidence et au secrétariat d'assemblée   | 3min           |
| 2. Lecture du projet d'ordre du jour et adoption  | 2min           |
| 3. Adoption des procès-verbaux des assemblées du 19 octobre 2021 et du 2 février 2022 (disponibles en ligne)  | 5min           |
| 4. Consultation négociation 2023<br>(Présence du président de la Fédération du personnel de soutien scolaire) | 60 min (I-É)   |
| 5. Proposition de changement aux statuts (voir au bas de cette feuille)                                       | 10 min (I-É-D) |
| 6. Présentation Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie                                  | 10 min (I-É)   |
| 7. Comités statutaires à combler  | 10 min (I-É-D) |
| 7.1 Un poste au comité des finances   |                |
| 7.2 Un poste de substitut au comité d'élection  |                |

(I) Information      (É) Échange      (D) Décision



Stéphane Soumis  
Président

Proposition de modifications aux statuts

Ajouter :

c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00 à l'article 5.07-2

Biffer :

c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00, à l'article 5.07.03

**ARTICLE 5.07-2 LA VICE-PRÉSIDENTE 1 AUX RELATIONS DE TRAVAIL**

Est responsable en majeur des secteurs :

a) De l'administratif, para technique et technique : incluant la classe d'emploi de technicienne, technicien en service de garde;

b) De l'adaptation scolaire

c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00;

**ARTICLE 5.07-3 LA VICE-PRÉSIDENTE 2 AUX RELATIONS DE TRAVAIL**

Est responsable en majeur des secteurs :

a) Des éducatrices et éducateurs en service de garde;

b) Des éducatrices et éducateurs en service de garde classe principale;

~~e) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00;~~

d) Des préposées ou préposés aux élèves handicapés;

e) Des surveillantes ou surveillants d'élèves (dîners) chapitre 10-2.00.